

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux et membres de la Direction Générale: Michel GENDREAU (Co-président élu), Jacques TAPIN (Adjoint au maire), Marc THEBAULT (Conseiller municipal).

Membres du conseil de quartier: Jeanine BARBOTIN (Co-présidente habitante), Bertrand FRIGOT (Co-président habitant), Christian-Félix ARNAUD, Michèle BEAUFORT, Christiane BERNIS, Francine BOHIN, Ginette BONHOMME, Jean-Paul BOISSON, Geneviève BONNEAU, Alain CRIGNON, Françoise DEPLAGNE, Jean-Louis DORLET, Bernard FAOUE, Henriette FELON, Brigitte JOUHANIQUE, Sandrine JOUHANIQUE, Michèle JOUSSEAUME, Patrick JUDE, Erwan LE GUERN, Luis Manuel LOPES, Aline MACHERAS, Françoise MAYE, Jean-Pierre OUMAILIA, Jean-Michel PIERRE, Mireille TREBUCQ.

Excusés: Delphine RENAUD-PAGE (Adjointe au maire), Bernard JOURDAIN (Conseiller municipal délégué), Gilles ALBERT, Jérôme CLAVIER, Alain CLUZEAU, Daniel COURANT, Jean-Gilles DUTROS, Colette ECOTIERE, Jean-Pierre FERRU, André FOURNIER, Anne-Marie GOURJAULT, Sylviane GRIGNON, Raymond HIMBER, Gérard JOURDAIN, Jacques KALBACH, Cécile MALFRAY, Yanik MAUFRAS, Jean-Philippe MOOG, Philippe MOREAU, Michel MOYNARD, Jean-Louis REGRAIN, Michel STEINBERG, Geneviève SUBLAURIER, Yves SULLET, Michel TISSANDIER, Jeanne d'Arc TRILLAUD, Jean-Marie WACK.

Agents municipaux: Laurence FAUCON (Directrice des Vies participatives), Bénédicte GABRIEL (assistante des conseils de quartier).

Public: 5 personnes.

Ouverture de la séance à 20h

Accueil par Michel GENDREAU, qui rappelle l'ordre du jour :

1/ Point sur l'utilisation des budgets du Conseil de quartier

- **Restauration de la statuaire de la Brèche**
- **Budget investissement 2010**
- **Projets pour 2011 : Suite du projet Tartifume (Coteau) ? Jardin des Plantes ? Autres ?**

2/ Point sur les travaux des commissions

- **Espaces publics**
- **Patrimoine et attractivité**
- **Place de l'enfant, lien social et citoyenneté : maintien de la commission ? Candidature pour un nouveau référent ?**

3/ Informations et questions diverses d'actualité

1/ POINT SUR L'UTILISATION DES BUDGETS DU CONSEIL DE QUARTIER

A 3 mois de la fin de l'année civile, date à laquelle l'utilisation des crédits d'investissement et de fonctionnement est arrêtée, il est proposé de faire un point sur les projets financés et ceux dont il est encore possible d'assurer le financement avant fin 2010.

1/ Crédits de fonctionnement : restauration statuaire de la Brèche

1 - Restauration des 3 marbres : Compte-rendu Commission Patrimoine

L. FAUCON se fait le rapporteur de la dernière commission Patrimoine et Attractivité (compte-rendu du 23 septembre), en l'absence de D. COURANT et apportera des éléments de réponse sur les différentes questions.

L. FAUCON rappelle le nom des statues pour lesquelles la restauration débutera en octobre prochain et dont on peut envisager une restauration achevée pour la fin de l'année 2010 :

- l'Enfant Giotto,
- Somnolence,
- Esclave pendant la vente.

Sur les crédits du Conseil de quartier, 25 000 € avaient été votés par le Conseil de quartier, 15 000 € sont engagés pour ce travail qui devrait se terminer d'ici la fin de l'année.

Les 10 000 € restants pourraient être engagés pour la restauration des socles. Le restaurateur M. Prieur a été contacté pour fournir un devis pour la restauration des socles. Il a déjà indiqué à la Direction du Patrimoine que ce devis devrait avoisiner les 10 000 €.

Pour rappel, les 25 000 € votés par le Conseil de quartier étaient prévus à l'origine pour la restauration de 4 statues dont l'Apollon du Belvédère.

2 - Restauration de l'Apollon du Belvédère :

La restauration de l'Apollon du Belvédère est estimée à elle seule à 25 000 €. Le restaurateur a insisté sur l'historicité de cette œuvre dont la période de création a été évaluée au XVIII^{ème} siècle. Ce bronze appartient au Louvre, on peut anticiper qu'après restauration, ce propriétaire en exigera la protection. Par conséquent, lorsque ces directives seront communiquées, le lieu approprié sera certainement le Musée d'Agesci. Il s'agit en effet d'une œuvre considérée par son propriétaire (le Louvre) et les experts comme un objet rare et précieux.

*** Questions et réactions des conseillers de quartier et du public :**

- *Dans toutes les villes de France, on trouve des statues en extérieur, pourquoi cela ne serait-il pas le cas à Niort ?*

La Ville de Niort n'est pas propriétaire de ces œuvres, elle se doit par conséquent de respecter les préconisations des propriétaires en matière de conservation. De plus, après restauration, il relève du bon sens d'exposer ces œuvres le moins possible aux intempéries climatiques pour une meilleure conservation. Il est envisageable d'installer les statues dans des espaces publics couverts.

3 - Question des emplacements : Compte-rendu Commission Patrimoine

La commission a évoqué la question des emplacements possibles des sculptures dans le centre-ville. Quelle pourrait être leur intégration dans le projet d'aménagement de surface du jardin prévu sur la place de la Brèche après la réalisation du parking. L'idée retenue est de concevoir un chemin de sculptures de la place de la Brèche jusqu'aux Ponts Main.

Réponse L. FAUCON :

Pour le moment, un seul propriétaire (le Musée d'Orsay) exige la mise à l'abri – sous-entendu du vent et de la pluie - de la statue restaurée (Somnolence), en raison de la réduction des coûts engagés pour la restauration et pour une meilleure préservation de l'œuvre à la suite de sa restauration.

L'autre propriétaire (le FNAC, Fonds national d'art contemporain) a été contacté pour donner une réponse plus précise pour L'enfant Giotto et l'Esclave pendant la vente, n'ayant pas donné d'éléments suffisamment précis sur la question de l'implantation en extérieur.

Sur le Centre-ville, 2 lieux sont des espaces permettant la mise à l'abri : les émergences de la Brèche et le passage Victor Hugo. Il revient par conséquent aux membres de la commission de travailler sur des idées d'implantation des statues.

*** Questions et réactions des conseillers de quartier et du public :**

- Dans le relevé de conclusion du 28 avril dernier, il avait été indiqué que les socles étaient compris dans la restauration.

Les co-présidents proposent de voter le financement des socles, à hauteur de 10 000 €, dont le montant reste dans l'enveloppe votée en janvier dernier (intégré dans les 25 000€).

Résultats : Pour : 24 / Abstention : 1 / Contre : 0.

*** Questions et réactions des conseillers de quartier et du public :**

- Il est donc acté que la statue de l'Apollon une fois restaurée, sera installée au Musée d'Agesci. Pourquoi la CAN ne prend-elle pas en charge la restauration ?

Les questions du financement, de la restauration et de la conservation se posent en effet, rien n'est encore acté sur l'emplacement. Un contact a été pris avec le conservateur des musées de la CAN pour poser toutes ces questions.

- Les statues représentent une richesse pour une ville, les installer après restauration en intérieur serait fort dommageable. Les Niortais exprimeraient leur déception de ne pas revoir ces statues.

L'Etat devrait rétrocéder aux collectivités territoriales la propriété des statues créées avant 1910. Lorsque la ville sera propriétaire de ces œuvres la question de leur emplacement sera peut-être plus simple à trancher ; aujourd'hui, la ville n'étant que dépositaire des statues, elle a des comptes à rendre aux propriétaires.

2/ Crédits d'investissement

Le Conseil de quartier Centre-Ville n'a engagé aucune dépense depuis le début de l'année 2010, il reste par conséquent une enveloppe de 100 000 €.

1 – Les demandes en cours :

→ Proposition de financement de la mise en lumière des venelles de Strasbourg

Cette demande avait été formulée à la période des travaux en 2009. A l'époque, l'aménagement lumière n'était pas prévu dans le budget de l'aménagement, mais l'effacement des réseaux avait été réalisé pour rendre possible la mise en lumière des venelles. Le service éclairage public a évalué le coût des travaux à 28 000 Euros TTC.

Les co-présidents proposent de voter le financement de l'éclairage des venelles.

Résultats : Pour : 25 / Abstention : 0 / Contre : 0.

2 – Projets en 2011 : liaison Tartifume (Coteau)? Jardin des Plantes ? Autres ?

Pour la cohérence des décisions, il est demandé de revenir sur les projets 2011 après avoir entendu les différentes commissions présenter leurs travaux.

3 – Proposition des co-présidents : remettre au budget général le restant de l'enveloppe 2010.

Les co-présidents habitants ont eu la même réaction concernant le restant de l'enveloppe, soient 72 000 € : pourquoi ne pas les remettre au budget général de la ville ou demander à ce qu'ils soient utilisés par certains Conseils de quartier qui se sont lancés dans des projets de grande envergure avec une reconduction de financements sur plusieurs exercices.

*** Questions et réactions des conseillers de quartier et du public :**

- *Sur la question de l'embellissement du Jardin des Plantes, la question de l'éclairage avait également été soulevée. N'est-il pas possible d'ici la fin de l'année de financer une mise en lumière, ou plutôt un éclairage de sécurité ?*

Réponse de L. FAUCON : le projet du Jardin des Plantes doit être étudié dans sa globalité, éclairage inclus. De plus aucun projet lancé aujourd'hui ne peut techniquement être financé d'ici la fin de l'année, étant donné qu'au-delà de la période d'étude et d'analyse réalisée par les services techniques, la municipalité est soumise à la règle des marchés publics qui allonge les délais.

- *En 2009, le Conseil de quartier du Centre-ville avait financé l'éclairage de la presqu'île Biscarra, or aujourd'hui, cet espace ne contient que 2 lampadaires. Est-il possible de rappeler au Conseil de quartier le montant du financement de ce projet ? et serait-il possible de financer davantage d'éclairage sur cette presqu'île avec les crédits restants.*

Réponse de L. FAUCON : C'est la même réponse, pour des raisons de délais, il ne sera pas envisageable de réaliser l'étude et la dépense avant fin 2010.

[Après vérification auprès des services techniques, à la suite de la réunion du Conseil de quartier : Concernant la presqu'île Biscarra, le financement du Conseil de quartier s'était élevé à 25 000 €. Le projet intégrait l'éclairage de la passerelle sur laquelle il avait été renforcé. Pour des raisons techniques il s'avère complexe d'implanter de nouveaux points lumineux sur la presqu'île.]

- *Il est important de rappeler que les crédits de quartier servent à financer des projets montés en lien avec les habitants des quartiers. Cette année, le taux de réalisation est faible, alors que de nombreuses demandes sont évoquées lors de chaque conseil. Il est important de ne pas laisser dire qu'il n'y a pas de projets au sein du Conseil de quartier Centre-ville, étant donné le nombre de demandes qui émanent à chaque conseil et au sein des commissions.*

Réponse de J. TAPIN : il est important d'avoir en tête qu'on ne passe pas d'une simple demande à un projet, il y a un besoin de suivi à assurer.

- *De nombreuses petites demandes sont énoncées :*

** Est-il possible de financer l'espace vert devant le parking Marcel Paul qui n'a jamais été fleuri ou planté ?*

** Est-il possible d'installer des bancs en haut de la Place de la Brèche ?*

** Financement de 2 ou 3 poubelles sur le secteur du parking Tartifume.*

3 fiches de proximité sont rédigées pour faire remonter ces demandes qui seront a priori finançables sur 2010.

- *L'expérience que l'on tire quand on devient conseiller de quartier c'est la grande différence entre le temps privé et le temps public.*

Il est important d'avoir également à l'esprit qu'entre la demande rédigée en Conseil de quartier et la livraison d'un projet, il est enclenché toute une activité interne pour laquelle un ou plusieurs services peuvent être mobilisés, étudient les demandes, puis gèrent l'aspect comptabilité (code des marchés publics)... ce qui explique les délais et le temps de mise en œuvre des projets.

2/ POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

1/ Espaces publics (compte-rendu par M. TREBUCQ)

1 - Ouverture des venelles

Plusieurs membres de la commission Espaces publics ont sollicité les riverains de la rue de Strasbourg et des venelles qui débouchent sur cette rue pour connaître leur avis sur l'ouverture des venelles vers le Coteau. La question posée était la suivante : « Souhaitez-vous l'accès des Venelles à l'Espace Tartifume (Louis Michaud) ? » Sur 130 riverains, 129 souhaitent l'ouverture et une personne est contre.

Il serait judicieux de répondre à la demande des riverains en ouvrant ces venelles. De plus, avant de lancer un nouveau chantier (Jardin des Plantes), peut-être est-il intéressant d'en mener un au bout.

2 - Rue du Vivier

Le Conseil de quartier Centre-ville est disposé à faire passer la rue du Vivier dans le périmètre du Conseil de quartier Nord. Les membres du Comité de quartier du Vivier sont d'accord avec cette proposition, à partir du moment où le Conseil de quartier Nord prendra en compte leur demande.

3 - Rue des Quatre Vents

Le secteur Quatre Vents / François Villon / Rue de Genève est emprunté par de nombreux véhicules comme itinéraire de délestage pour accéder au centre-ville sans passer par les rues du M^{al} De Lattre de Tassigny et Gambetta.

Sur ce secteur se concentrent des élèves de l'école Jean Macé qui circulent à pied, à vélo, aux horaires d'entrée et de sortie de classe. Ces usagers circulent souvent sur la chaussée, pour des raisons d'étroitesse et de non-conformité des trottoirs.

Sur la rue des Quatre Vents qui est très longue et rectiligne, aucun obstacle ne vient ralentir les voitures qui prennent par conséquent de la vitesse. Il est nécessaire de mettre en place un aménagement qui contraindrait les voitures à ralentir et qui assurerait la sécurité des piétons. Si la vitesse dans cette rue était limitée, les automobilistes n'auraient plus d'intérêt à prendre cet itinéraire en délestage.

Une fiche de proximité est rédigée, pour demander aux services techniques d'étudier les problèmes de vitesse des véhicules et de sécurité des piétons.

4 - Rue de la Boule d'Or

Au niveau du petit muret face au Parking Marcel Paul (angle de la rue de la Boule d'Or et Tartifume), il y avait une grande plaque en pierre sciée qui recouvrait une partie de celui-ci. Cette plaque a été descellée et a disparu.

Les services ont été contactés.

5 - Rue de Strasbourg, venelle n°106

Concernant la venelle n° 106, c'est aux riverains de faire la demande (remise en état du sol après destruction d'un bâtiment vétuste).

6 - Rue de la Gare et rue du Petit Banc

Les riverains et usagers sont très satisfaits des travaux réalisés sur les rues de la Gare et du Petit Banc.

**** Questions et réactions des conseillers de quartier et du public :***

- *Les travaux sont à peine terminés rue du Petit Banc que les véhicules prennent à nouveau de la vitesse.*

- Les enrobés de la rue de Strasbourg ont été refaits en septembre, à certains endroits ces travaux ont bouché les évacuations d'eaux de pluie.

L'information va être relayée auprès des services.

- Au niveau du Chemin du Pissot, à l'entrée du Jardin des Plantes, une signalétique et des barrières HERAS ont été installées de manière temporaire, afin d'éviter le passage d'individus pour rejoindre la rivière. Va-t-il être aménagé quelque chose de permanent et quoi ?

La question va être posée au service concerné.

2/ Patrimoine et attractivité – autres points

1 - Le projet de plaquettes historico-géologiques

Ce projet semble pour l'instant ne pas avoir progressé. Après une première rencontre, il y a plusieurs mois, rien n'a avancé. La Direction des Vies participatives n'a reçu ni devis, ni projet plus abouti avec présentation des auteurs et du contenu de la plaquette. J. TAPIN indique que ce projet est un exemple concernant la question de la capacité du Conseil de quartier à passer de la demande à l'action.

Les co-présidents proposent de voter le financement de 2000 € pour participer à la réalisation de la plaquette des balades géologiques.

Résultats : Pour : 21 / Abstention : 3 / Contre : 0.

2 - Suites de la restauration des statues de la Brèche

Pour 2011, la commission Patrimoine propose de poursuivre les restaurations des autres sculptures. Il en reste 4 : Achille, Caïn maudit, Triptolème, Ricard. Le nombre de sculptures restaurées l'an prochain se fera en fonction des devis déjà fournis par M. Prieur, dans la continuité du travail commencé.

Enfin, dans une perspective plus lointaine (2012 et plus), il restera la restauration des deux grands vases qui se trouvaient au pied de l'escalier monumental de la Brèche.

L. FAUCON rappelle que l'estimation pour les vases s'élève à un montant de 35 000 € HT par vase, il est donc difficilement envisageable d'assurer de telles dépenses avec les crédits de quartier. La commission peut, dans un premier temps, concentrer ses actions de restauration sur les 4 autres statues évoquées ci-dessus. [Depuis le Conseil de quartier du 30 septembre, il a été confirmé que la restauration des vases est intégrée au projet de la Brèche.]

Autre précision apportée par L. FAUCON concernant la sculpture Ricard : il ne reste qu'un socle monumental à restaurer.

3 – Etat des tombes dans les cimetières

Certaines tombes de nos cimetières sont complètement abandonnées. Certains bronzes sont en danger. Qu'en est-il de la législation en vigueur ? En clair, si après recherches généalogiques il s'avère qu'il n'a plus de famille, ne peut-on pas envisager la récupération de ce patrimoine pour le protéger ?

Réponse de M GENDREAU : Cette réponse a été apportée par D. BAUDIN, conservateur des cimetières pour la ville de Niort.

Dans les cimetières, les tombes sont gérées en concession (elles restent propriété de la ville).

Il existe 2 types de concessions : les concessions temporaires (1) et les concessions perpétuelles (2)

(1) les concessions temporaires

D'une durée de 30 à 50 ans avec un renouvellement possible par les descendants.

Si les descendants ne renouvellent pas la concession, une procédure de mise en sursis est déclenchée, elle court pendant 2 ans après la fin du contrat de concession (avec recherche des descendants et notamment par affichage).

A l'issue du sursis : reprise administrative de la parcelle, destruction des tombes, restes exhumés et déposés à l'ossuaire communal.

(2) les concessions perpétuelles

Il s'agit d'un contrat à perpétuité, celui-ci tombe quand les agents du service des cimetières constatent une défaillance (état d'abandon, pierres brisées,...).

Il est mis en place la même procédure, mais sur une durée de 4 ans. La visite s'effectue en présence du commissaire et au bout de 4 ans une seconde visite pour constater que la tombe n'a pas été remise en état.

A noter que toutes ces procédures sont mises en œuvre tous les ans.

M. BAUDIN, en lien avec Christophe POIRIER, Adjoint en charge de la délégation Droits et devoirs du citoyens, est tout à fait d'accord pour rencontrer les conseillers de quartier à ce sujet.

4 – Etat des œuvres d'art dans les églises de la ville

Il y a un tableau et un retable dans l'église Notre-Dame qui posent de gros problèmes de conservation. Dans les compétences de notre commission peut-on intervenir et comment ?

L. FAUCON répond qu'il ne peut pas y avoir d'intervention directe de la part de la commission. La Direction Patrimoine et moyens a déjà été sollicitée sur ces questions et suit le dossier en lien avec les services de la CAN et la Direction régionale des affaires culturelles.

*** Questions et réactions des conseillers de quartier et du public :**

- *Le projet d'aménagement des espaces publics centraux n'a pas retenu la commande du 1% culturel et c'est dommage. Y a-t-il une raison à cela ?*

La réponse avait déjà été formulée lors de la réunion de présentation des aménagements avec les participants aux ateliers thématiques : les surfaces de voirie ne sont pas éligibles à cette réglementation, le 1% culturel n'a par conséquent pas été envisagé.

3/ Lien social et citoyenneté

Il est proposé de relancer la commission en invitant un membre à devenir référent. Aucun conseiller ne propose sa candidature. Certains réagissent : il y aurait pourtant tellement à faire dans le domaine.

4/ Retour sur les projet 2011

A la suite des rapports des commissions, il est important que le Conseil se positionne sur un projet d'aménagement pour 2011. 2 projets ont été évoqués depuis plusieurs mois :

→ Jardin des Plantes

En juin dernier, il a été rédigé une fiche de proximité dans l'objectif de lancer une instruction auprès des services techniques pour la rénovation et l'embellissement du Jardin des Plantes. Ce qui peut être proposé par le bureau d'études des espaces verts aujourd'hui : il est possible de réaliser un diagnostic pour monter ensuite un programme puis une étude paysagère commandée à un architecte.

Le diagnostic interne n'implique pas de financement par le Conseil et donne la possibilité d'associer plus aisément les membres du conseil à sa réalisation.

Il est important de prendre en compte le fait que ce projet, s'il est validé lors du prochain Conseil de quartier, sera intégralement financé par les crédits d'investissement du Conseil et, si cela s'avère nécessaire (et c'est certainement le cas sur le projet d'entretien, rénovation et embellissement du Jardin des Plantes), sur plusieurs années.

→ **Liaison Venelles de Strasbourg – Coteau Tartifume :**

Il s'agit également d'un projet qui peut être lancé pour 2011. Cependant, au vu de l'enveloppe de 100 000 € allouée au Conseils de quartier chaque année, il ne sera pas possible de mener 2 projets Jardin des Plantes et Coteau Tartifume sur la même année.

Il s'avère donc essentiel que le Conseil de quartier se positionne sur 1 des 2 projets présentés pour un lancement en 2011.

*** Questions et réactions des conseillers de quartier et du public :**

- *Maintenant que le Conseil de quartier a voté le financement de l'éclairage dans les venelles, le projet de leur ouverture sur le Coteau peut être engagé.*

Les conseillers s'accordent tous sur ces éléments, le projet de l'ouverture des venelles de Strasbourg sur le Coteau Tartifume est donc retenu pour 2011. Il est également demandé de laisser au Coteau Tartifume son aspect « sauvage ».

J. TAPIN indique donc qu'un groupe de travail va être constitué pour mener le projet dès 2011, recenser les besoins des futurs usagers et répondre à leurs attentes. Le projet originel avait été suspendu pour des problèmes de soutènement des murs du fond du Coteau, le futur projet devrait s'affranchir de ce problème en assurant une descente plus directe, mais qui respecte les normes imposées par la loi handicap.

- *Pourquoi ne fait-on pas un aménagement provisoire en attendant le définitif, étant donné les résultats de l'enquête ?*

J. TAPIN répond que la municipalité est tenue de réaliser des aménagements sécurisés, il n'est donc pas envisageable de réaliser un projet provisoire.

5/ Questions diverses

- Des riverains posent la question des changements de plan de circulation à l'issue des travaux de la Brèche dans le secteur du haut de Brèche, Gare, Paul François Proust (cette dernière passera-t-elle en double sens ?). [Depuis la réunion du conseil de quartier, une rencontre s'est tenue avec les riverains du secteur pour une présentation du plan de circulation.]

- Il est évoqué le monument dédié au soldat sans uniforme sur l'esplanade de la République : pourquoi la municipalité n'envisagerait pas de créer une fresque sur le symbole de la fraternité et de la paix avec une thématique spécifique de symbole à la mémoire des soldats d'Afrique.

J. TAPIN répond que c'est une idée qui doit être relayée au niveau du Conseil municipal et à laquelle le Conseil de quartier Centre-ville pourrait être associé dans la mise en œuvre.

4/ QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS D'ACTUALITE

1/ Assemblée plénière : samedi 20 novembre matinée à la SMACL.

2/ Dates des Conseils de quartier et bureaux pour 2010-2011

Bureaux – 18h30 – Hôtel de ville – Salle des Commissions

- Mercredi 24 novembre
- Jeudi 17 février
- Jeudi 5 mai

Conseils de quartier - 20h – Centre Du Guesclin – Salle n° 8

- Mardi 14 décembre
- Mercredi 30 mars !! ATTENTION changement de date !!
- Mercredi 8 juin

La séance est levée à 23h.